



Groupement d'Employeurs Profession Sport et Loisirs en Hauts de France

119 rue des 40 mines, 60 000 ALLONNE

☎ 03 44 15 11 38

@ [chloe.bihan@profession-sport-loisirs.fr](mailto:chloe.bihan@profession-sport-loisirs.fr)



# Sommaire

- Présentation de la FNPSL
- Présentation du GE PSL HdF
- Qu'est-ce qu'un groupement d'employeurs ?
- Nos services
- Contacts



# Présentation de la Fédération Nationale Profession Sport et Loisirs (FNPSL)



## UN RESEAU ENGAGE POUR L'EMPLOI ET LA QUALIFICATION

Chaque jour, les équipes des associations Profession Sport et Loisirs (PSL) permettent aux professionnels diplômés des secteurs sportifs et socio-culturels d'**exercer leurs métiers dans un cadre sécurisé et durable.**

Acteurs engagés de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), les associations locales PSL s'engagent auprès des clubs et des associations pour **générer des emplois et des services de qualité à long terme.**

Présent sur l'ensemble du territoire français, le réseau PSL accompagne les acteurs locaux (associatifs, collectivités, etc.) dans la **mise en œuvre des politiques publiques d'emploi/formation et de développement local.**

### POUR L'HISTOIRE

**En 1989, Roger Bambuck, alors secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports, appelle à la création du dispositif Profession Sport pour lutter efficacement contre la précarité de l'emploi. 17 ans plus tard, les associations se regroupent au sein de la Fédération Nationale pour coordonner, améliorer et développer les activités du réseau, au bénéfice des partenaires, des adhérents et des professionnels.**

# Présentation du GE PSL Hauts de France

Le GE PSL HdF est une antenne régionale de la FNPSL.

Nous sommes basés sur la commune d'Allonne.

Il compte à ce jour 25 salariés, et 2 salariés en charge de la gestion administrative.

Le GE intervient sur le territoire des Hauts de France, mais plus particulièrement sur le département de l'Oise.



# Qu'est-ce qu'un groupement d'employeurs ?

Un groupement d'employeurs (GE) permet à ses adhérents (associations, clubs sportifs, collectivités territoriales, établissements publics) de faire face aux difficultés de recrutement liées aux fluctuations d'activité et à la saisonnalité.

Le groupement d'employeurs met à la disposition de ses adhérents des professionnels exerçant une activité dans le domaine du sport, de l'animation et du loisirs.

Le GE est l'unique employeur et le salarié bénéficie d'un unique contrat de travail. Ceci permettant de concilier flexibilité pour les adhérents et sécurité de l'emploi pour les salariés.

# Nos services

Le GE PSL HdF propose différents services:

- La mise à disposition de personnel,
- La gestion salariale,
- Le conseil et l'accompagnement des employeurs,
- La Bourse Nationale de l'Emploi (BNE).



## **La mise à disposition de personnel:**

Le GE salarie des professionnels et les met à disposition de structures.

En additionnant plusieurs missions au sein d'un seul contrat de travail, nous apportons plus de sécurité et une meilleure protection sociale aux salariés.

Le GE demeure l'unique employeur du salarié.

Ainsi, par la biais d'une étude (proposition financière), et d'une convention de mise à disposition, nous pouvons vous proposer les services de nos éducateurs sportifs.

Vous demeurez dans ce cas, l'utilisateur.

L'ensemble de nos éducateurs sportifs sont détenteurs d'une carte professionnelle valide et à jour.

**La gestion salariale:**

Le GE réalise les démarches administratives liées au salariat. Nous sommes reconnu "tiers de confiance" par les URSSAF et participons au dispositif Impact Emploi. Ainsi, nous nous chargeons de toutes les démarches administratives liées à l'employ (contrat de travail, bulletins de salaire, déclarations auprès des services fiscaux et organismes de protection sociale (URSSAF, Pôle Emploi, institutions de retraite complémentaire, mutuelle et prévoyance).

Vous demeurez dans ce cas, l'employeur.



## Le conseil et l'accompagnement des employeurs:

Nous vous apportons des conseils juridiques et financiers, que ce soit en matière de droit du travail, réglementation sur l'encadrement des activités, déclarations diverses).



## **La Bourse Nationale de l'Emploi:**

Le GE propose ce service gratuitement pour permettre de trouver un emploi ou un professionnel dans les secteurs du sport et des loisirs. Ce sont plus de 10 000 offres d'emplois qui sont centralisées chaque année par les associations membres de la FNPSL.

Nous accompagnons ainsi les associations dans la définition des compétences nécessaires, et recherchons le candidat correspondant à vos besoins. Lorsque nous avons des profils correspondant à vos critères nous les mettons en relation avec vous.

# Contacts

Pour toutes demandes d'informations complémentaires, ou demande de devis, n'hésitez pas à nous contacter aux coordonnées suivantes:

*GE PSL HdF*

*03 44 15 11 38*

[\*chloe.bihan@profession-sport-loisirs.fr\*](mailto:chloe.bihan@profession-sport-loisirs.fr)

